



Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 8 octobre sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

À l'ouverture de la session, le maire a fait observer une minute de silence pour rendre hommage à Malou Fritz et à Jean Simon, tous deux conseillers puis adjoints au sein l'assemblée délibérante. Malou Fritz s'est éteinte le samedi 30 mars et Jean Simon le mercredi 24 juillet 2024.

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance La conseillère municipale, Typhaine Ziminski, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 25 juin 2024.

Point 3 : Délégations permanentes du maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 2^e trimestre 2024 Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2024.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- fixé le tarif de commercialisation du jeu de valorisation culturelle et patrimoniale "Explor Games" et modifié le tarif des polos "Molsheim 2022, la passion de l'automobile" en vente au camping municipal
- fait évoluer les tarifs de ventes annexes au camping municipal et ceux de participation de la Ville aux sorties extrascolaires organisées par la direction scolaire et périscolaire
- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de sept marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- résilié le marché portant sur le nettoyage du camping car la société attributaire a informé la Ville de Molsheim de son incapacité à honorer ses engagements contractuels
- donné son accord à la signature d'une convention de prestation de service conclue avec l'Office de tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig pour assurer la commercialisation du jeu "Explor Games" auprès du public
- délivré ou renouvelé trois concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et trois dans celui du Zich dont 1 columbarium
- renoncé neuf fois à l'exercice du droit de préemption
- sollicité un mandat de représentation par un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans une action en justice.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 8 octobre 2024 -

Point 4 : Exercice budgétaire 2024 - budget principal – décision modificative n° 1

Le Conseil municipal a approuvé les décisions modificatives n°1 qui portent sur de simples réajustements comptables en dépenses et en recettes des budgets 2024 suivants :

Point 5 : Exercice budgétaire 2024 - budget Camping – décision modificative n° 1

- budget principal : ajustement des dépenses et des recettes lié en partie aux travaux de la rue de Saverne et du quartier Henri Meck

Point 6 : Exercice budgétaire 2024 - budget forêt - décision modificative n° 1

- budget annexe Camping : opération d'équilibrage entre les sections de fonctionnement et d'investissement, liée en partie à l'augmentation du poste nettoyage

Point 7 : Exercice budgétaire 2024 - budget locaux commerciaux - décision modificative n° 1

- budget annexe Forêt : opération d'équilibrage des dépenses de fonctionnement liée au salaire des bûcherons et à la vente de bois

- budget annexe Locaux commerciaux : opération d'équilibrage entre les sections de fonctionnement et d'investissement

Point 8 : Budget Principal exercice 2024 : modification des autorisations de programme et de crédits de paiement

Les autorisations de programme retracent la programmation pluriannuelle des investissements. Elles constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées par la Ville en investissement.

En 2023, la ville a programmé un chantier de réhabilitation de la rue de Saverne pour un montant d'autorisation de dépenses de 1 600 000 €. Suite à la notification des marchés et les révisions de prix pour ce programme, le montant des travaux s'élève à 1 905 614,29 €. La ville de Molsheim propose de réviser le montant de l'autorisation de ce programme à 1 910 000 €.

En 2022, la ville a programmé les travaux de réaménagement du quartier Henri Meck pour un montant d'autorisation de dépenses de 2 800 000 €. Suite à la notification des marchés et les révisions de prix pour ce programme, le montant des travaux s'élève à 3 076 661,17 €. La ville de Molsheim propose de réviser le montant de l'autorisation de ce programme à 3 100 000 €.

	Opérations	Montant initial	Modification AP en cours d'exercice	Montant définitif	Modification des crédits de paiement 2024 en cours d'exercice
Projets réalisés	Passage à niveau gare	2 158 238,00 €		2 158 238,00 €	431 647,60 €
	Parc de la Commanderie	2 228 000,00 €		2 228 000,00 €	100 639,63 €
	Rue de Saverne	1 600 000,00 €	310 000,00 €	1 910 000,00 €	1 342 447,61 €
	Quartier Henri Meck 2	2 800 000,00 €	300 000,00 €	3 100 000 00 €	1 800 000,00 €
Projets à venir	École maternelle Bruche	3 800 000,00 €		3 800 000,00 €	1 000 000,00 €
	Chartreuse	1 400 000,00 €		1 400 000,00 €	150 000,00 €
	TOTAL	13 908 238,00 €	610 000,00 €	14 596 238,00 €	4 824 734,84 €

Dans le cadre de ses compétences exclusives en matière budgétaire, le Conseil municipal a décidé de réviser les autorisations de programme concernant les chantiers de la rue de Saverne et du quartier Henri Meck pour un montant de 610 000 €. Le montant des crédits de paiement inscrit au Budget primitif 2024 section investissement s'élève ainsi à la somme de 4 824 734,84 € .

Point 9 : Budget principal - admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le comptable de la commune est chargé de poursuivre la rentrée des revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues, et dispose de moyens amiables et contentieux à l'encontre des tiers débiteurs de la commune. Comme il a utilisé tous les moyens de poursuites, le Conseil municipal a accepté l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 7 316,75 €.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 8 octobre 2024 -

Point 10 : Observations de la Chambre régionale des comptes – exercices 2015 à 2022 – rapport sur les actions mises en œuvre La chambre régionale des comptes du Grand Est a effectué le contrôle des comptes et de la gestion de la commune à compter de l'exercice 2015 jusqu'à 2022. Les observations définitives ont été inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal du 28 mars 2023. Conformément à la législation, le maire est ensuite tenu de présenter l'année suivante les actions entreprises par la collectivité suite aux observations de l'organisme de contrôle à l'assemblée délibérante.

Point 11 : Zones d'accélération des énergies renouvelables – délibération définissant les zones sur le territoire de la commune de Molsheim Dans le cadre de la stratégie nationale de décarbonisation à l'horizon 2050, la Ville de Molsheim propose la définition de Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR). Six zones ont ainsi été retenues par l'assemblée délibérante : cité scolaire Henri Meck, gymnase Atalante, collège Bugatti, lycée Louis Marchal, siège de la communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig et la Zone Ecoparc. Leur sélection a été effectuée en fonction des nombreuses contraintes entourant leur création : en effet, le territoire est traversé par des zones d'exclusion impératives (risques d'inondation, protection du biotope, préservation des monuments historiques et zones humides remarquables). Le type d'énergie retenu est le solaire, au vu de la densité du bâti des zones proposées et la disponibilité de grandes surfaces en toiture.

Point 12 : Aménagement d'un cheminement de déplacement en mode doux – rue Henri Meck – échanges fonciers Dans le prolongement de l'opération de réaménagement de la rue Henri Meck – rue du Député-maire Gérard Lehn, il a été décidé de procéder à l'interconnexion des pistes cyclables rue Sainte-Odile, rue Henri Meck et celle en provenance de Mutzig. Pour entreprendre ces travaux, il convient de procéder préalablement à un échange foncier avec le propriétaire du magasin Carrefour City. L'assemblée délibérante a accepté l'échange foncier qui ne comporte aucune soulte au regard des valeurs identiques de chacun des lots échangés.

Point 13 : Donation de la sculpture « L'Éléphant » En date du 18 juillet 2024, La Royale Investissements France présidée par le Molshémien d'origine, Joan Beaufort, faisait part de son souhait d'offrir la statue « L'Éléphant » à la Ville de Molsheim. Cette sculpture réalisée par l'artiste Joël Vallon permet de rendre hommage à la maison Bugatti et de mettre en avant ce patrimoine culturel. Le Conseil municipal a accepté ce don, non grevé de charges ni conditions.

Point 14 : Salon de la BD et de l'illustration – remboursement des frais Les 24 et 25 août s'est tenu à l'Hôtel de la Monnaie un salon de la BD et de l'illustration, qui a remporté un vif succès. Cette manifestation s'était inscrite dans l'événement annuel de la Ville « Molsheim aime les Jeux ». Huit artistes s'étaient déplacés gracieusement pour dédicacer leurs ouvrages. L'assemblée délibérante a décidé de rembourser les frais de déplacements des auteurs présents pour un montant total de 729,92 euros.

Point 15 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention au collège et lycée Henri Meck dans le cadre de compétitions sportives scolaires 2023-2024 L'association sportive du Lycée Henri Meck a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2023-2024. Selon le dispositif applicable, il a été décidé d'attribuer une subvention de 2 953 € au titre de primes décernées aux compétiteurs ayant participé aux championnats de France et d'académie par équipes en bike et run, triathlon, duathlon, volley-ball, rugby, cross et natation.

Point 16 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré - subvention au Lycée Louis Marchal dans le cadre de compétitions sportives scolaires Sur le même principe, il a été décidé d'attribuer au lycée Louis Marchal, une prime d'encouragement de 183 euros pour le titre de vice-champion de France obtenu par l'équipe de tir sportif de l'établissement scolaire.

Point 17 : Subvention exceptionnelle au CE2M pour la location du gymnase au Lycée Louis Marchal En 2023-2024, le Club d'escrime de Molsheim-Mutzig compte 88 licenciés qui pratiquent l'escrime et le sabre laser avec un but de loisirs et de compétitions. Comme chaque année depuis 2018, le Conseil municipal a décidé de couvrir la moitié des frais de location du gymnase au Lycée Louis Marchal. Ce montant d'élève à 1 500,75 € pour la saison 2023/2024.

Point 18 : Subvention exceptionnelle au MOC Badminton pour la location du gymnase au Lycée Henri Meck	Le Molsheim olympique club section badminton est une association créée en 2000, qui comporte aujourd'hui environ 140 licenciés. Depuis 2014, le Moc s'entraîne plusieurs soirs de la semaine au gymnase du Lycée Henri Meck et le dimanche matin au gymnase Atalante. Il a été décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 143,67 € au Moc badminton pour l'utilisation de créneaux supplémentaires non prévus dans la convention signée le 24 avril 2023 entre la Région, la Ville et le lycée Henri Meck.
Point 19 : Subvention à l'école des Tilleuls – projet "planète rire" pour 330 élèves	Les contraintes budgétaires et de cadrage de ses dépenses imposent à la Ville de Molsheim de fixer des enveloppes fermées de crédits aux écoles. Pour l'année 2024, les enveloppes ont été calculées sur trois années scolaires de référence (hors année 2020/21). Ainsi, pour les écoles élémentaires, un budget de 600 € par classe a été adopté. Pour les écoles maternelles, ce montant est fixé à 400 €. L'école élémentaire des Tilleuls a mené un projet "école sans cartable" qui a permis à ses 330 élèves de participer à des ateliers d'apprentissages encadrés par l'Atelier du p'tit clown. L'assemblée délibérante a attribué une subvention de 7 800 € à l'école des Tilleuls. Cette subvention correspond à l'enveloppe dédiée aux sorties et classes de découverte octroyée pour l'année 2024 et calculée pour l'école des Tilleuls
Point 20 : Subvention à l'école de la Monnaie – organisation de sorties scolaires et d'un voyage scolaire	Sur le même principe, l'assemblée délibérante a attribué une subvention de 6 500 € à l'école de la Monnaie dans le cadre de ses projets de sorties pédagogiques et voyage scolaire. Cette subvention sera déduite de l'enveloppe dédiée aux « sorties et classes de découverte » octroyée pour l'année 2024 à l'école de la Monnaie.
Point 21 : Modification du tableau des effectifs au 01/10/2024	Des mouvements de personnel ou évolutions de postes nécessitent des modifications du tableau des effectifs que le Conseil municipal a approuvées.
Point 22 : Remboursement complémentaire des frais de repas et d'hébergement pris en charge par le CNFPT	Par délibération du 26 mars 2024, le Conseil municipal a mis à jour les taux de remboursement forfaitaire des frais de déplacements temporaires, des frais d'hébergement et de repas lors d'une formation conformément à l'évolution de la législation. Les montants de remboursement de l'indemnité du Centre national de la fonction publique territoriale perçus par les agents étant inférieurs à ceux de la délibération du 26 mars 2024, le Conseil municipal a décidé de prendre en charge les différences de frais générées lors d'une mission CNFPT sous réserve que l'agent fournisse les justificatifs nécessaires.
Point 23 : Rapport annuel pour 2023 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement	L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable sur le site l'intercommunalité : https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/documents/publications-eau-et-assainissement.htm
Point 24 : Rapport annuel pour 2023 publié par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable	L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable sur le site l'intercommunalité : https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/documents/publications-eau-et-assainissement.htm
Point 25 : Foyer de la Basse-Bruche – Présentation du rapport de gestion pour l'année 2023	L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2023 sur la gestion du Foyer de la Basse-Bruche. La Société d'économie mixte emploie 11 personnes et assure la gestion de 542 logements individuels (dont 193 à Molsheim) et 16 locaux professionnels.

**Prochaine séance du Conseil municipal : lundi 18 novembre 2024
en salle du Conseil municipal**

Directeur de la publication : Laurent Furst ISSN 2967-8307